

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025


 République française  
 Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/ ....

 Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire  
 Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55
Présents :	31
Absents :	24
Absents AVEC pouvoir	15
Absents SANS pouvoir	9
Suffrages exprimés :	46
- dont POUR :	46
- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
Mme AUDIBERT Danielle	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
Mme BLANCHET Fabienne	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. BOREL Félix	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
M. CARLIER Roland	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-188

**FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
Décision Modificative N° 3

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'instruction comptable M49 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-073 en date du 3 avril 2025 portant adoption du budget primitif du budget annexe "assainissement collectif" ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-117 en date du 3 juillet 2025 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif du budget annexe "assainissement collectif" ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-157 en date du 9 octobre 2025 portant adoption de la décision modificative n°2 du budget primitif du budget annexe "assainissement collectif" ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025 ;*
- *Vu l'avis de la commission des finances du 24 novembre 2025.*

Le budget primitif du budget annexe « assainissement collectif » a été voté le 3 avril 2025 et a fait l'objet de deux décisions modificatives lors du vote des conseils communautaires des 3 juillet 2025 et 9 octobre 2025.

Des ajustements doivent de nouveau être opérés, en dépenses et en recettes, afin de tenir compte de l'exécution budgétaire et des écritures de clôture de fin d'exercice.

En dépenses, les crédits inscrits au chapitre 011 (charges à caractère général) peuvent être réduits, à hauteur de 10 000 €, en raison de l'accord amiable conclu pour la réhabilitation du dégrilleur du Grenouillet, qui ne nécessitera finalement pas de frais d'avocat.

Au chapitre 012, un ajustement de 12 500 € des dépenses de personnel est nécessaire pour couvrir les besoins du service sur l'ensemble de l'année.

Au chapitre 68, des provisions complémentaires doivent être constituées à hauteur de 1 413 € afin de prendre en compte les impayés dont l'ancienneté est supérieure à deux ans.

En recettes de fonctionnement, à la suite d'une campagne de ratrapage de facturation de la PFAC sur diverses communes, il est possible d'augmenter les crédits de 3 913 €.

Ainsi, la décision modificative n°3 du budget annexe « assainissement collectif » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

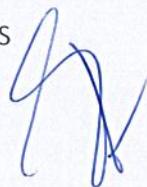
- Section de fonctionnement : 3 913 €

Le Conseil Communautaire,  
Ouï le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE par chapitre la décision modificative n°3 du budget annexe « assainissement collectif » équilibrée comme suit :  
Section de fonctionnement : 3 913 €
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 5 décembre 2025

Le Président,

Gérard DAUDET

